

L'an deux mil seize, le 18 novembre à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Teillay, sous la présidence de M. Yvon MELLET, Maire. Date de convocation du conseil municipal : 10/11/2016.

Etaient présents : F. BAHU, A. CANAL, Y. COLIN, C. CORBIERE, R. DENIEL, J. HUBERT, Y. MELLET, V. MUSSARD, G. RENAUD, H. RIALLAND, P. ROUSSEL.

Etaient absents excusés : F. DROUIN (pouvoir à Y. MELLET), A. LEBAIN (pouvoir à F. BAHU), C. LEPAROUX (pouvoir à A. CANAL).

M. Frédéric BAHU a été élu secrétaire

N° 2016-09-01

TRAVAUX A L'EGLISE
REPLACEMENT MOTEUR DE TINTEMENT DE LA CLOCHE N° 2

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'un état des lieux a été réalisé par l'entreprise ALAIN MACE lors de sa dernière intervention. Il a été constaté que le moteur de tintement de la cloche N° 2 (moteur datant d'une vingtaine d'années) était hors service. Ce moteur participe à la sonnerie du glas.

Afin de bénéficier d'une installation pérenne, l'entreprise ALAIN MACE propose la fourniture d'un appareil de tintement et d'un ensemble de supports pour moteur de tintement pour un montant de 916.71 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de l'entreprise **ALAIN MACE** pour un montant de **916.71 € HT**,
- Dit que la présente dépense sera payée à la section investissement au **C/2313-34**.

----- **MEME SÉANCE** -----

N° 2016-09-02

TRAVAUX A LA SALLE RAYMOND PROT
ISOLATION DES DEUX PIGNONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un diagnostic thermique avait été réalisé par la société UBAT au niveau de la salle polyvalente Raymond Prot.

Celui-ci faisait apparaître des pertes énergétiques localisées sur les deux pignons ainsi que sur les corbelets supportant la charpente.

Un programme d'isolation a été rédigé par Pierre-Emmanuel BOCQUET, conseiller en énergie partagée du département afin de consulter les entreprises.

Trois d'entre elles ont été consultées :

- Entreprise SORAIS, n'a pas répondu,
- Entreprise BOHEAS, proposition de 5 260,00 € HT,
- Entreprise LEGAL, proposition de 6 320,00 € HT.

.../...

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide, par 11 voix pour et 3 abstentions, de retenir **l'entreprise LEGAL** pour la réalisation de l'isolation de la salle Raymond Prot, qui propose une solution technique plus performante, pour un montant de **6 320,00 € HT**,
- Dit que la présente dépense sera payée à la section investissement au **C/2313-33**,
- Sollicite la subvention correspondante du département au titre du F.S.T.
- Sollicite la subvention correspondante de l'État au titre de la DETR de l'année 2017.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2016-09-03

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA MAISON ASSOCIATIVE
AVENANT AU MARCHÉ D'ENTREPRISE LUSTRELEC.

Monsieur le Maire indique qu' un avenant est nécessaire pour le marché de travaux de réhabilitation de la maison associative concernant l'entreprise **LUSTRELEC - Lot N°8 – Electricité**, suite à une demande de travaux complémentaires.

Monsieur le Maire propose donc de modifier le marché de l'entreprise comme suit :

- Montant initial du marché : 27 002,68 € HT
- Montant de l'avenant : 4 084,05 € HT
- Nouveau montant du marché: 31 086,73 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé ci-dessus et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2016-09-04

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA MAISON ASSOCIATIVE
AVENANT AU MARCHÉ D'ENTREPRISE MARGUE.

Monsieur le Maire indique qu' un avenant est nécessaire pour le marché de travaux de réhabilitation de la maison associative concernant l'entreprise **MARGUE - Lot N° 10 – Peinture**, suite à une demande de modification de travaux.

Monsieur le Maire propose donc de modifier le marché de l'entreprise comme suit :

- Montant initial du marché : 9 290,19 € HT
- Montant de l'avenant : - 1 450,24 € HT
- Nouveau montant du marché: 7 839,95 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé ci-dessus et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2016-09-05

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA MAISON ASSOCIATIVE
AVENANT AU MARCHÉ D'ENTREPRISE SCBM.

Monsieur le Maire indique qu' un avenant est nécessaire pour le marché de travaux de réhabilitation de la maison associative concernant l'entreprise **SCBM - Lot N° 2 – Charpente**, suite à une demande de travaux complémentaires.

Monsieur le Maire propose donc de modifier le marché de l'entreprise comme suit :

- Montant initial du marché : 25 626,02 € HT
- Montant de l'avenant : 455,83 € HT
- Nouveau montant du marché: 26 081,85 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé ci-dessus et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2016-09-06

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA MAISON ASSOCIATIVE
AVENANT AU MARCHÉ D'ENTREPRISE LES PLATRES DE ST AUBIN

Monsieur le Maire indique qu' un avenant est nécessaire pour le marché de travaux de réhabilitation de la maison associative concernant l'entreprise **LES PLATRES DE SAINT AUBIN - Lot N° 6 – Cloisons sèches**, suite à une demande de modification de travaux.

Monsieur le Maire propose donc de modifier le marché de l'entreprise comme suit :

- Montant initial du marché : 12 445,26 € HT
- Montant de l'avenant : - 751,60 € HT
- Nouveau montant du marché: 11 693,66 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé ci-dessus et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2016-09-07

ECOLE PUBLIQUE MAXIME LE FORESTIER
FOURNITURE ET POSE DE STORES INTERIEURS

A la demande des instituteurs de l'école publique Maxime le Forestier, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de poser des stores enrouleurs intérieurs dans une des classes de l'école. La proposition de devis de l'entreprise CONFORT HABITAT s'élève à 946,60 € H.T.

.../...

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de retenir le devis de la **société CONFORT HABITAT** pour un montant de **946,60 € H.T.**,
- dit que la présente dépense sera payée à la section investissement du budget communal au **c/2188-36**.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2016-09-08

CONTRAT DE CONCESSION TEMPORAIRE
LOCATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZC n°106a

Monsieur le Maire propose la location à titre temporaire d'une partie de la parcelle ZC n°106a située au lieu-dit « la Boulaye » pour une contenance de 40 ares à Monsieur TESSIER Bernard domicilié « 1, les Nouettes » à TEILLAY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise la location d'une partie de la parcelle ZC n°106a (soit 40ares), propriété de la Commune de Teillay,
- Fixe le prix du loyer selon la délibération du :
. Echéance au 30/09/2017 : 48€, (01/10/2016 au 30/09/2017),
- Dit que, les échéances suivantes, le loyer sera révisé sur la base de la variation de l'indice de fermage départemental,
- Autorise l'adjoint au Maire à signer la convention temporaire avec Monsieur TESSIER Bernard.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2016-09-09

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 3
BUDGET COMMUNAL

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après délibération décide les modifications budgétaires suivantes :

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses

. C/2111-31 – Terrains nus :	+	600 €,
. C/2184-16 – Acquisition de mobilier :	+	12 550 €,
. C/2188-20 – Autres immobilisations corporelles :	+	1 200 €,
. C/2188-33 – Autres immobilisations corporelles :	+	1 200 €,
. C/2188-36 – Autres immobilisations corporelles :	+	1 535 €,
. C/2313-16 – Constructions :	+	20 000 €,
. C/2313-33 – Constructions :	+	1 584 €,
. C/2315-21 – Installations, matériel et outillage tech :	+	1 500 €,
. C/2315-36 – Installations, matériel et outillage tech :	+	210 €,
. C/020 – Dépenses imprévues :	-	11 379 €.
. C/2183-36 – Matériel de bureau et informatique :	-	9 000 €,
. C/2313-34 – Constructions :	-	20 000 €

----- MEME SÉANCE -----

N° 2016-09-10

MOTION CONTRE LA REFORME DES MODALITES DE DELIVRANCE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que, lors de la dernière Assemblée des Maires qui a eu lieu le 28 octobre 2016, une information a été diffusée sur la réforme de la délivrance des cartes nationales d'identité.

Il s'avère que, lors de la réunion du 10 octobre 2016 s'étant tenue à la Préfecture de Bretagne et d'Ille et Vilaine, Monsieur le Préfet a présenté un nouveau dispositif national concernant les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité.

Plusieurs départements ont été désignés comme pilotes pour expérimenter cette réforme, dont celui d'Ille et Vilaine.

En conséquence, pour renouveler ou obtenir une carte nationale d'identité, les habitants des Communes d'Ille et Vilaine, auront l'obligation de se rendre dans une des 23 communes équipées de bornes biométriques, déjà installées pour les passeports. Ainsi, à compter du 1er décembre 2016, les communes rurales vont perdre leur habilitation à délivrer ces titres d'identité. Cette réforme est considérée, par l'association des Maires ruraux d'Ille et Vilaine comme une régression du Service public, et comme un nouveau coup porté aux mairies rurales et à leurs habitants.

Souhaitant s'associer au mécontentement de l'association, Monsieur le Maire propose que soit prise en conseil municipal, une motion dénonçant cette réforme, tout en demandant son annulation.

Après délibération, les conseillers municipaux affirment, à l'unanimité, leur accord sur cette motion, considérant de plus que ce nouveau mode de fonctionnement créera des délais d'attente qui risquent d'être plus importants pour les usagers.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2016-09-11

ACQUISITION MACHINE A LAVER – ECOLE PUBLIQUE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que la machine à laver de l'école publique Maxime le Forestier est tombée en panne. Compte tenu de la vétusté de cet appareil et du montant nécessaire à sa réparation, il est proposé d'acheter une machine à laver neuve.

La société DARTY de BAIN DE BRETAGNE a proposé plusieurs devis correspondant à des modèles différents.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition de la **société DARTY** pour un montant de **399,00 € HT** correspondant à l'acquisition d'un lave linge,
- Dit que la présente dépense sera payée à la section investissement au **C/2188-36**.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2016-09-12

ECLAIRAGE PUBLIC
REMPLACEMENT HORLOGES ASTRONOMIQUES

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un problème technique sur les horloges qui commandent l'éclairage public Route de Soulvache. Compte tenu du diagnostic établi par la SDEL de JANZE et afin de remédier aux problèmes d'éclairage rencontrés, il est proposé de remplacer plusieurs horloges existantes par de nouveaux programmeurs.

Le montant du devis de l'entreprise SDEL de JANZE s'élève à 1 250,00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de **l'entreprise SDEL de JANZE** pour un montant de **1250,00 € HT** correspondant au remplacement de nouveaux programmeurs,
- Dit que la présente dépense sera payée à la section investissement au **C/2315-21**.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2016-09-13

EFFACEMENT DES RÉSEAUX « RUE DE BELLEVUE »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un dossier relatif à l'effacement des réseaux rue de Bellevue. Une estimation sommaire concernant l'effacement du réseau électrique présentée par le Syndicat Départemental d'énergie 35 s'élève à 104 800,00 € HT dont 20 960,00 € serait à la charge de la commune.

Afin de connaître l'étude détaillée de ce secteur et d'évaluer le coût d'effacement du réseau téléphonique et de l'éclairage public, il est nécessaire de s'engager à réaliser les travaux.

Le conseil municipal,

- Vu l'étude sommaire présentée ci-dessus et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- S'engage à réaliser les travaux d'effacement de réseaux rue de Bellevue,
- demande au SDE de faire réaliser l'étude détaillée de ce secteur.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2016-09-14

AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ CENTRE BOURG
DEMANDE SUBVENTION AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'aménagement du Centre-bourg. M. Laurent MANNEHEUT, architecte conseil du Département d'Ille et Vilaine et Mme COTTERIL de l'Agence Départementale, lors de leur visite sur le terrain, ont fait la proposition de la mise en place de dispositifs de sécurité «rue de Bain» (plateaux et chicanes) afin de faire ralentir les véhicules sur ce futur secteur requalifié.

Une réflexion est actuellement en cours sur l'établissement du programme d'aménagement afin de lancer une consultation pour faire le choix du maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de mettre en place des dispositifs de sécurité dans le cadre du projet d'aménagement de la « rue de Bain »,
- sollicite la subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police,
- dit que la dépense sera inscrite à la section investissement du budget communal au c/2315-014.

----- MEME SÉANCE -----

N° 2016-09-15

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA MAISON ASSOCIATIVE
AVENANT AU MARCHÉ D'ENTREPRISE LTI.

Monsieur le Maire indique qu'un avenant est nécessaire pour le marché de travaux de réhabilitation de la maison associative concernant l'entreprise **LTI - Lot N° 5 – Serrurerie**, suite à une demande de travaux complémentaires.

Monsieur le Maire propose donc de modifier le marché de l'entreprise comme suit :

- | | |
|-------------------------------|----------------|
| - Montant initial du marché : | 15 195,92 € HT |
| - Montant de l'avenant : | 4 438,37 € HT |
| - Nouveau montant du marché: | 19 634,29 € HT |

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé ci-dessus et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

